



# Actualités et outils

E.SARIVIERE  
P.DUCHEIN

**Campagne de vaccination contre la grippe  
saisonnière 2018-2019 à partir du 6 octobre**

[\[Communiqué de presse du Ministère de la Santé\]](#)

[\[Nos outils pour vous aider à promouvoir votre campagne\]](#)

  
**SE VACCINER  
C'EST PROTÉGER**



**Ensemble,  
réduisons les risques  
de transmission !**





# Vaccination antigrippale

<https://www.youtube.com/watch?v=kePV4G5K9pk>

Version courte : <https://vimeo.com/295784455>



The image shows a screenshot of a YouTube video player. The video title is "Grippe, les professionnels se mobilisent (version longue)". The channel name is "ARS Hauts-de-France". The video has 91 views. The player interface includes a search bar at the top with the text "Rechercher", a play button, a progress bar showing 0:02 / 8:19, and a "S'abonner" button with a subscriber count of 0. The video content itself features the text "Grippe, les professionnels se mobilisent" in large, bold letters, with "Grippe," and "se mobilisent" in green and "les professionnels" in black.

**CPias**  
Occitanie

# Semaine sécurité patient

du 26 au 30 novembre 2018

Sensibiliser l'ensemble des publics sur les enjeux de la sécurité des soins et de favoriser le dialogue entre patients, usagers et professionnels de santé sur ce sujets.



ensemble pour la sécurité des patients

semaine  
de la **sécurité**  
des **patients**

les médicaments ?  
à bon escient !

du 26 au 30 novembre 2018  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/ssp](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/ssp)

The poster features a central graphic of a hexagonal grid of white circles on a dark blue background. The central circle contains the text 'semaine de la sécurité des patients'. Surrounding it are six other circles, each containing a different icon: a red and white pill, a red envelope with a white cross, a red speech bubble with a white exclamation mark, a red speech bubble with a white question mark, a red speech bubble with a white plus sign, and a red speech bubble with a white minus sign. The background is decorated with white stars and dotted lines.



# Signaler les événements indésirables



MINISTÈRE CHARGÉ  
DE LA SANTÉ

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables  
signalement-sante.gouv.fr



Accueil

[S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

**Signaler un événement indésirable, c'est 10 minutes utiles à tous**



## **Vous êtes un particulier**

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'utilisateurs



## **Vous êtes un professionnel de santé**

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad)



# Rougeole Affiches ARS Occitanie



**STOP à la ROUGEOLE en occitanie**

Une seule protection : la vaccination

Mobilisons-nous en Occitanie




**STOP à la ROUGEOLE en occitanie**

Une seule protection : la vaccination

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né(e) en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé(e)
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné(e)
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né(e) avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé(e)

En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller



# Plaquette Rougeole ARS Occitanie



**Vous ou l'un de vos proches avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE une seule protection : la vaccination**



## Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il existe seulement des médicaments pour atténuer les symptômes. Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :

- En cas d'hospitalisation**  
Des mesures seront mises en place par le personnel soignant :
  - > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
  - > Limitation des déplacements hors de la chambre,
  - > Port d'un masque à l'entrée et à la sortie de la chambre.
- À domicile**  
Durant la période de contagion, il faut éviter les contacts avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et aérer les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.
- Au travail ou à l'école**  
Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :
  - > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,
  - > 10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.
 Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail. Dans le cadre scolaire, pensez à prévenir la direction de l'établissement.

## Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.

## Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

## Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

**Je suis contagieux(se) de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons**

## Quels sont les symptômes ? Quand apparaissent-ils ?

Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.

Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

## Que puis-je faire pour prévenir la rougeole ?

### La vaccination est la meilleure protection

En se vaccinant on se protège et on protège les autres.

#### 2 doses de vaccin

- 1<sup>ère</sup> dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois
- 2<sup>ème</sup> dose de vaccin trivalent entre 16 et 18 mois

La vaccination est recommandée pour toutes les personnes nées après 1980

#### Je suis protégé(e) si

J'ai déjà eu la rougeole ou j'ai reçu 2 doses du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole)

#### Dans tous les autres cas

J'ai reçu 1 seule dose de vaccin Je ne suis pas vacciné(e) et je n'ai pas eu la rougeole Je ne sais pas ou j'ai un doute

Je consulte rapidement mon médecin après l'exposition pour qu'il me conseille et mette à jour mes vaccinations si nécessaire Il n'y a pas de risque à relaire le vaccin.



Si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci. Dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.



# Outils

# DARI: plus que quelques jours !!!...



Document d'aide à la mise en place de la démarche d'Analyse du Risque Infectieux DARI : Recueil, analyse, élaboration du plan d'action et suivi



09/01/2018

CPIAS Occitanie

DUCHEIN Patrick



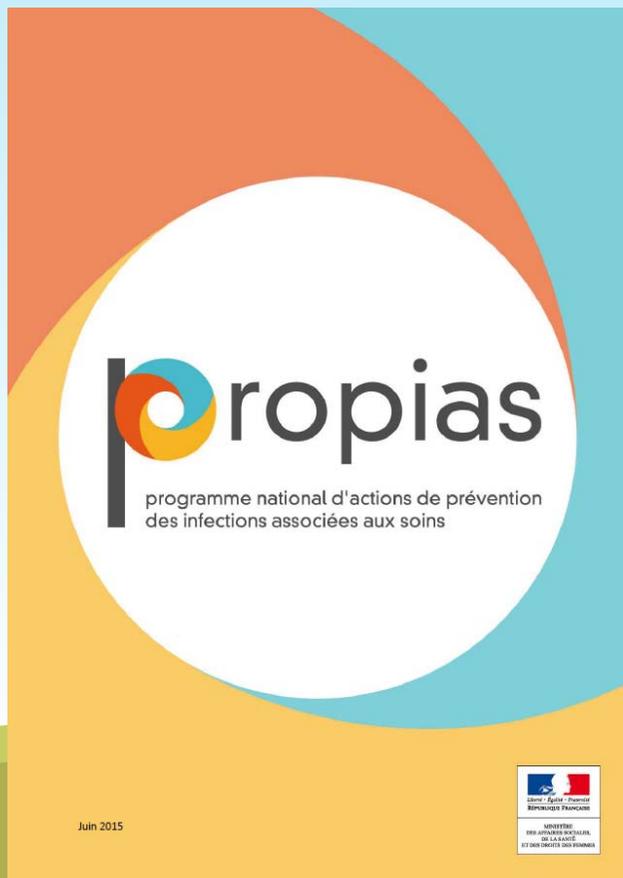


L'outil d'analyse  
de pratique...

Audit Excreta

# Gestion des excreta

L'audit « Audit GEX » 2018 s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la gestion des excreta du Propias 2015. **Incitation ministérielle pour 2019**



Présentation ▶ Audits en cours ▶ Communications ▶ Actualités ▶

CClin AR  
Réseau national de prévention des infections associées aux soins

Accueil

**Outils à disposition**

- [Cathéters veineux périphériques](#)
- [Endoscopie](#)
- [Gestion des excreta](#)**
- [Hygiène des mains  
Quick-audit  
Observance-pertinence  
Technique](#)
- [Précautions complémentaires](#)
- [Précautions standard](#)
- [Préparation de l'opéré](#)
- [Risque infectieux en EHPAD](#)
- [Risque infectieux en FAM - MAS](#)
- [Sondes d'échographie endocavitaires](#)
- [Visite de risque infectieux en hémodialyse](#)

**Enquête de satisfaction**  
Rapport - Poster

**Plaquette de présentation**

Liens utiles ▶

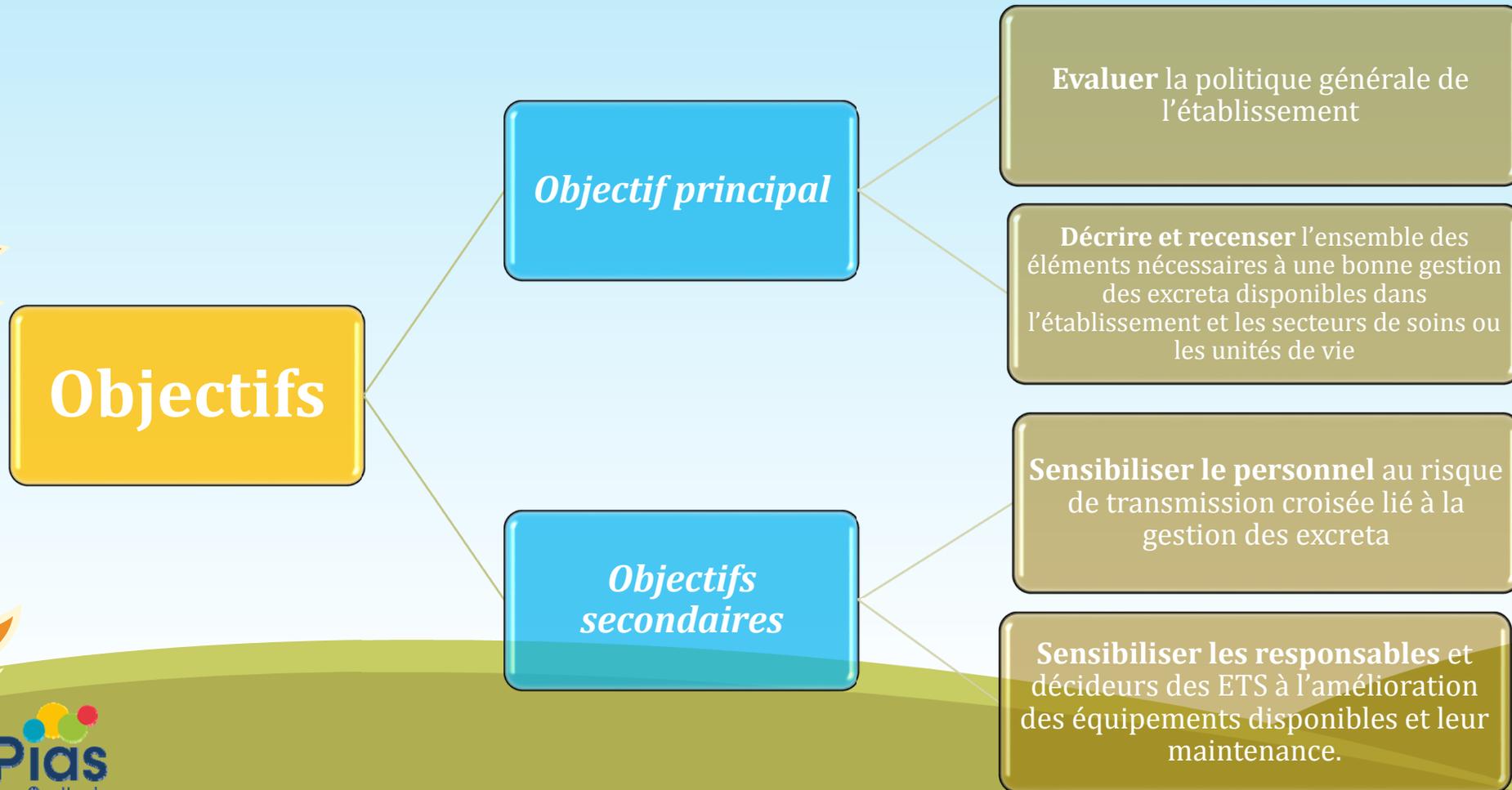
**GREPHH**  
GROUPE D'ÉVALUATION DES PRATIQUES EN HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

**Groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière**

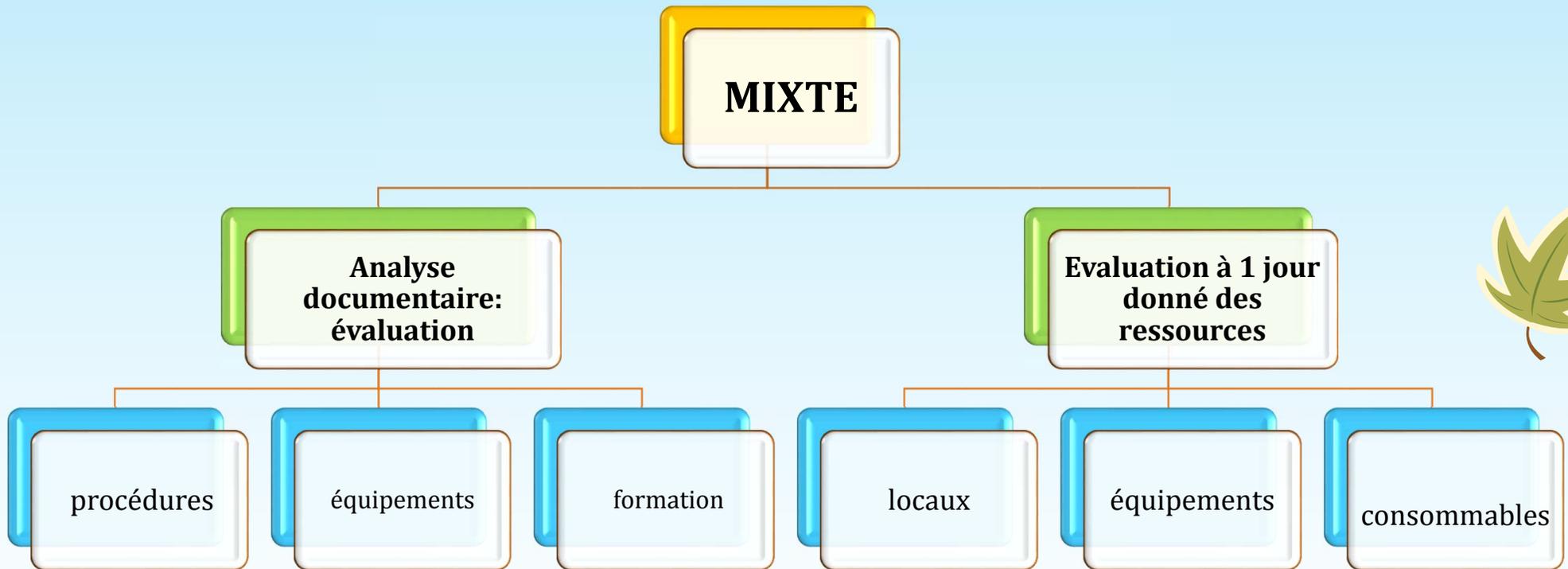
Créé en 2005 à l'initiative des 5 CCLin, Le groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière (GREPHH) propose des méthodologies d'audits dans le domaine de la maîtrise du risque infectieux. Le but du GREPHH est de faciliter la mise en œuvre des audits dans les établissements de santé (ES) et médico-sociaux (EMS). Des outils clés en main sont élaborés afin de permettre la saisie des données et l'édition automatique de rapports et posters.

**Si vous rencontrez des difficultés dans la mise en œuvre de votre plan d'actions, votre CCLin ou Arlin de référence peut vous accompagner, n'hésitez pas à lui demander conseil.**

# Audit gestion des excreta



# Type d'étude



# Recueil de données

## FICHE ETABLISSEMENT

### EVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

A remplir par l'hygiéniste (ES) ou la personne référente (ESMS)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Date de l'enquête : /\_\_/\_\_/\_\_\_\_/

• Sanitaire (ES)  Nombre total de « secteurs de soins » : /\_\_/\_\_/

• Médico-social (ESMS) EHPAD  FAM/IMAS  Autre  Nombre d'unités de vie : /\_\_/\_\_/

#### MOYENS DOCUMENTAIRES

	Oui	Non	NC
1. Il existe au sein de l'établissement des procédures formalisées qui concernent la gestion des excréta	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ces procédures précisent :			
<b>LES CONDITIONS D'ELIMINATION</b>			
2. Les contenants réutilisables (bassins, seaux, urinaux...) sont directement acheminés vers le local dédié pour être vidés et nettoyés. Les W/C et les sanitaires des chambres ne sont pas utilisés pour leur vidange et entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. L'utilisation des douchettes y compris des pommeaux de douche pour nettoyer les dispositifs de recueil est proscrite quelle que soit la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. L'entretien des sanitaires est quotidien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Les contenants sont transportés avec leur couvercle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. En l'absence de lave bassin (LB) ou de broyeur/ en cas de panne : des sacs protecteurs avec gélifiant sont systématiquement utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7. En présence de LB ou de broyeur : les contenants pleins et leurs couvercles sont placés directement à l'intérieur de l'appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>L'ENTRETIEN DU LB/broyeur (si pas de LB/broyeur, passer directement à la question 12)</b>			
8. Un nettoyage extérieur quotidien de l'équipement est organisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Procédure dégradée en cas de panne, incluant une demande d'intervention immédiate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Une vérification hebdomadaire (intégrité tuyaux, niveau produits détergents, anticalcaire...) du lave-bassin est organisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. La maintenance technique est planifiée annuellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## FICHE SECTEUR DE SOINS OU UNITÉ DE VIE

### EVALUATION DES MOYENS MIS DISPOSITION

A remplir par l'enquêteur avec le cadre du secteur de soin ou la personne référente

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Date de l'enquête : /\_\_/\_\_/\_\_\_\_/

Nom du secteur de soin : \_\_\_\_\_ Code du secteur de soin (attribué à la saisie) : /\_\_/

Spécialité du secteur de soins : /\_\_\_\_\_/

#### DESCRIPTION DU SECTEUR DE SOINS / UNITÉ DE VIE

1	Nombre de lits et places (capacité d'accueil)	/__/__/
2	Nombre total de patients/résidents présents le jour de l'enquête dans le secteur de soins	/__/__/
3	Nombre de chambres individuelles	/__/__/
4	Nombre de patients/résidents continents dépendants utilisateurs de bassin (ou pots, seaux, urinaux...) le jour de l'enquête	/__/__/
5	Nombre de patients/résidents incontinents nécessitant des protections à usage unique le jour de l'enquête	/__/__/
6	Toutes les chambres possèdent des sanitaires individuels	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
7	Nombre de sanitaires équipés de douchettes rince-bassins	/__/__/

#### MOYENS A DISPOSITION

Pour le recueil et le traitement des excréta des patients/ résidents dépendants, le secteur de soins utilise :

	Oui	Non
8. Des contenants réutilisables : bassins / seaux / pots ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui :		
9. Ils sont en quantité suffisante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Ils sont tous en bon état (ni tachés, ni abîmés, ni fissurés ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Un couvercle est disponible pour chaque bassin / seau / pot / urinal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Des sacs protecteurs avec gélifiant pour bassin / pour pot sont utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Des contenants à usage unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Nombre de locaux « utilitaire sale » dans le secteur de soins : /__/__/		
15. Nombre de lave bassin (Lb) dans le secteur de soins : /__/__/		
16. Nombre de broyeur dans le secteur de soins : /__/__/		



<http://www.grephh.fr/Excreta-GREPHH.html>

Mise en œuvre d'une chambre des erreurs  
et/ou d'un local utilitaire sale des erreurs

Avril 2017



- **Un scénario**

Exemple de scenario :

Un patient âgé sans contexte infectieux particulier est hospitalisé ou réside en structure médico-sociale. Son état nécessite l'utilisation d'un bassin dans la journée ainsi que le recours éventuel aux protections anatomiques avec des changes réguliers nocturnes.

- **Des erreurs**



**CHAMBRE DES ERREURS EXCRETA**

N° de l'erreur	Énoncé de l'erreur	Traduction visuelle dans la scène	Commentaires
01	Présence d'une douchette ou utilisation du pommeau de douche	Le mannequin (infirmier ou aide-soignant) utilise la douchette ou le pommeau de douche pour entretenir un bassin souillé ou un urinal sale	Les douchettes de rinçage installées au sein des sanitaires sont proscrites en raison du risque de dissémination de micro-organismes par projection et aérosolisation (principe rappelé dans les recommandations BHRé 2013 du HCSP)
01 bis	Pratique de soins non conforme	Le mannequin (infirmier ou aide-soignant) rince au lavabo l'urinal plein ou vide le bassin dans les toilettes de la chambre avant le transport	Les récipients (bassin, seau, urinal, bocal à diurèse) sont transportés pleins, le plus rapidement possible après utilisation, munis de leur couvercle jusqu'au local où se situe le lave-bassin et sont placés directement dans l'appareil de façon à ce qu'ils se vident à la fermeture de la porte. (principe rappelé dans les fiches CCLIN ARLIN à destination des EMS-V2016).
02	Bassin ou urinal oublié	Bassin ou urinal contenant des liquides biologiques posé sur l'adaptable du patient ou dans le bac de douches, Le mannequin (infirmier ou aide-soignant) est occupé à autre chose	Emplacement inadapté. Risque de contamination de l'environnement par les dispositifs souillés
03	Absence de distributeur de PHA	Il n'existe pas de distributeur de PHA dans la chambre ou celui-ci existe mais le flacon est vide	Le soignant ne peut réaliser une hygiène des mains par friction (Les recommandations HDM SF2H 2009 recommandent d'effectuer les gestes d'hygiène des mains au plus près du soin).
04	Encombrement du point d'eau	Le point d'eau est encombré ou un obstacle est présent devant	Le soignant ne peut réaliser un lavage des mains au point d'eau si nécessaire

- Des erreurs dans le local vidoir

### VIDOIR DES ERREURS EXCRETA

N° de l'erreur	Enoncé de l'erreur	Traduction visuelle dans la scène	Commentaires
01	Absence de distributeur de PHA	Il n'existe pas de distributeur de PHA dans le local vidoir ou celui-ci existe mais le flacon est vide	Le soignant ne peut réaliser une hygiène des mains par friction. (Les recommandations HDM SF2H 2009 recommandent d'effectuer le geste d'hygiène des mains au plus près du geste)
02	Encombrement du point d'eau	Le point d'eau est encombré ou un obstacle est présent devant	Il est impossible de réaliser une hygiène des mains au point d'eau
03	Équipement de protection individuel manquant ou mal utilisé	Absence de tablier de protection ou tablier de protection pendu à une patère	Le soignant ne peut porter de tablier à UU ou réutilise un tablier usagé. Dans le cadre des précautions standard, il est nécessaire de porter un tablier de protection à UU pour les soins souillants/mouillants. Celui-ci ne doit pas être réutilisé.
04	Qualité des dispositifs utilisés	Le bassin est rayé et très abimé et ne dispose pas de couvercle	Tout matériel (bassin, seau, urinal) abimé et dont la surface est altérée, ne peut pas être entretenu efficacement même en lave-bassins et sera donc systématiquement remplacé (HCSP BHRé 2013)
05	Mésusage du lave-bassins	Le lave-bassins est sale, entartré, souillé	Pour réaliser un visuel, il est possible d'utiliser du dentifrice ou de la crème de marrons. Le lave-bassins doit faire l'objet d'un nettoyage quotidien qui comprend l'entretien des parois extérieures avec un détergent/désinfectant de surfaces. (CCLIN PARIS NORD, Conduite à tenir pour l'élimination des excréta 2013).

# Formations 2019

# Plaquette CPIAS des journées et des formations

**Une formation à distance ?**  
Adoptez les précautions standard,  
pour sécuriser vos soins

**Une formation efficace !**

- + Innovante
- + Efficace
- + Participative
- + Souple
- + Mobilisatrice

**CPIAS Occitanie**

**GIPse**  
Excellence en formation santé

**CPIAS Occitanie**

**Prévention des infections associées aux soins**

**Habilitation DPC**

**Formations et Journées régionales en Occitanie**

**2019**

**A&M**

**GIPse**  
Excellence en formation santé

# Formations EMS

Référents IAS en EMS

Optimisation des fonctions logistiques en EMS

Techniques d'entretien de l'environnement et  
développement durable

Faire vivre son DARI

## Référents IAS en EMS

- 27-28 mars + 13 juin à Castelnau-Le-Lez
- 9-10-11 oct + 19 nov à Toulouse
- Public : Référents IAS, IDEC, Médecins coordonnateurs
- +Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)



# Optimisation des fonctions logistiques en EMS

- 16 avril à Toulouse
  - 10 octobre à Castelnau le Lez
  - Public : EMH, référents IAS en EMS
  - Durée: 1 jour + APP
- 
- 



## Techniques d'entretien de l'environnement & développement durable

- 
- 
- 14 novembre à Castelnau le Lez
  - Public : Hygiénistes, Responsables entretien
  - Durée: 1 jour +APP

# Faire vivre son DARI

- 28 mai à Carcassonne
- Public : Cadre, IDEC, Médecin coordonnateur, Référent DARI
- Durée : 1 jour

Nouveau



# Prochaines journées 2018

- ✓ **Mardi 4 décembre 2018 Journée Multi-Réseaux :**  
établissements de santé, établissements médico-  
sociaux et secteur ville à Toulouse
- 
- 

# Journées 2019

# Prévention du risque IAS en EHPAD

14 mai 2019 Toulouse



20 novembre 2019 Montpellier



# Prévention du risque IAS en FAM-MAS

**18 juin 2019 Grau du Roi**

**5 novembre 2019 Toulouse**



Merci de votre  
écoute

